

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N°12 : MOBILITE : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « TERRITOIRES INCLUSION MOBILITE SOBRIETE » : ENGAGEMENT DANS LA FICHE ACTION COVOITURAGE

Rapporteur : M. Michel OLIVE

L'association Transition est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires Inclusion Mobilité Sobriété » (TIMS) depuis Janvier 2024. Cet AMI s'adresse aux acteurs locaux (collectivités locales, associations ou entreprises de l'économie sociale et solidaire) souhaitant développer l'écomobilité inclusive sur les territoires, c'est-à-dire des solutions de mobilité à faibles impacts écologiques accessibles à toutes les populations.

Les candidats devaient former un consortium d'acteurs locaux en mobilités et proposer une combinaison de 3 grandes catégories d'actions : accompagnement (individuel et collectif), information & sensibilisation et développement de services de mobilités. Suivant ces modalités, Transition a décidé de déposer un projet nommé « Écomobilité pour tous en Ouest Béarn », s'étalant sur les périmètres des Communautés de communes de Lacq-Orthez (CC de Lacq-Orthez) et de Béarn des Gaves (CCBG), et décliné dans un programme de 7 actions avec les partenaires présentés ci-après :

- **Accompagnement (individuel et collectif) :**
 - Conseil en écomobilité inclusive (Transition) : développement et consolidation de l'offre d'accompagnement existante en intégrant les publics en situation de perte d'autonomie,
 - Référent territorial en écomobilité inclusive (Transition) : animation de l'écosystème local en faveur de l'écomobilité inclusive et coordination des porteurs des fiches actions de l'AMI,
 - Accompagnement des employeurs dans leurs démarches mobilités (Transition) : développement d'une prestation de service pour mener des plans de mobilité employeur.

- **Information & sensibilisation :**
 - Éco-conduite (Centre social Lo Solan) : intégration des méthodes d'écoconduite dans la formation au code de la route et proposition de stages,
 - Promotion de la marche à pied (Centre social Lo Solan) : animation d'un programme de marche à pied selon les niveaux (découverte, sport, balade patrimoniale, etc.).

- **Services :**
 - Réseau de conducteurs solidaires (Transition) : création d'une communauté de covoitureurs,
 - Ligne de covoiturage (Transition et CC de Lacq-Orthez) : expérimentation d'une ligne de covoiturage.

La durée du programme de financement est de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

La ligne de covoiturage du programme, copilotée entre la CC Lacq-Orthez et Transition répond à la fiche action n°3 de l'axe 3 du Plan de Mobilité Simplifié, et dans le cadre du projet de territoire, cette action a été identifiée comme « action phare 2024 » et a été validée en bureau du 6 décembre 2023.

En l'espèce, il s'agit d'expérimenter une ligne de covoiturage dynamique, un modèle similaire à une ligne de bus mais avec des covoitureurs assurant le trajet. Dans un premier temps, une étude est à mener pour identifier le tracé le plus pertinent de la ligne. Dans un second temps, le service doit être configuré (choix de l'opérateur, positionnement des arrêts, horaires, etc.). Enfin, la ligne expérimentale doit être exploitée. L'étude et la mise en place de la ligne peuvent avoir lieu en 2024. L'expérimentation en 2025 et en 2026. Cette dernière doit faire l'objet d'une évaluation durant l'été 2026 pour envisager le maintien ou l'arrêt du service.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Nature des dépenses	TOTAL (HT)	%
2024		
Étude	15 000	
Aménagement des points d'arrêts	55 000	
Animation	30 000	
Sous-total 2024	100 000	71,4
2025		
Exploitation et animation	20 000	
Sous-total 2025	20 000	14,3
2026		
Exploitation et animation	20 000	
Sous-total 2026	20 000	14,3
Coût Total	140 000	100

Pour la mise en œuvre du projet, un conventionnement entre les deux parties sera élaboré pour définir les modalités techniques et financières intégrant la répartition des dépenses et des recettes.

Il est important de souligner que l'opération ne peut être lancée qu'après la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Région. Cette dernière est nécessaire à la fois pour que la CC Lacq-Orthez soit autorisée à mener l'action mais aussi pour solliciter le fonds vert. En effet, ce financement prévoit que « les collectivités qui n'exercent pas la compétence nécessaire devront demander la délégation de cette compétence préalablement à la demande d'aide ».

Ladite convention devrait être conclue lors du premier semestre de 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** l'engagement de la communauté de communes sur la fiche action covoiturage, afin d'expérimenter une ligne de covoiturage dynamique selon les résultats de l'étude de faisabilité et l'obtention du fonds vert,
- **d'autoriser** son Président à signer la prochaine convention de délégation de compétence avec la Région et tout document permettant l'exécution de cette délibération,
- **d'autoriser** son Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de ce projet,
- **d'autoriser** son Président à solliciter toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




Patrice LAURENT